

Liberté Égalité Fraternité

Communiqué de presse

# ACTUALISATION: PLUS DE 10.600 PLACES D'HÔTEL SUPPLÉMENTAIRES DÉSORMAIS MOBILISÉES POUR LES SANS-ABRI ET 92 SIT D'HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉS POUR DES MALADES DU COVID OUVERTS EN FRANCI

Publié le 22/04/2020

Les services de l'Etat s'organisent pour mettre à l'abri les plus démunis aver 177.000 places sont ouvertes ce soir pour héberger des personnes sans-don places d'hôtels supplémentaires sont désormais mobilisables dans toute la début de la crise sanitaire, en plus des places pérennes financées par l'Etat sites spécialisés sont par ailleurs ouverts, dédiés aux SDF malades du Covi relevant pas d'une hospitalisation, soit près de 3400 places ouvertes. Un di exceptionnel de distribution de chèques services permet aux personnes sa d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitai débloque au total une enveloppe d'urgence de 65 millions d'euros.

Dans un contexte de crise sanitaire inédit depuis un siècle, la protection de tocompris des sans-abris, est la priorité du Gouvernement. Depuis le début de la Covid-19, Julien DENORMANDIE, ministre chargé de la Ville et du Logeme permanent avec les associations. Au total, l'Etat débloque une enveloppe d'urs millions d'euros supplémentaires pour l'hébergement.

### L'Etat mobilise le secteur hôtelier et réquisitionne des places d'héberge supplémentaires pour mettre à l'abri les personnes à la rue

Le ministère travaille actuellement avec des associations, des collectivités et d pour identifier des solutions d'hébergement supplémentaires, dans des équipe hôtels ou des bâtiments devenus vacants du fait de la crise sanitaire ou pour a distribution de denrées alimentaires.

En complément des 157 000 places d'hébergement déjà financées par l'Etat do places hivernales prolongées jusqu'à fin mai, Julien DENORMANDIE a dema aux préfets de recenser les solutions d'hébergement disponibles et pouvant êti rapidement pour des publics à la rue non malades, en premier lieu les hôtels o bâtiments vacants.

Après une première mobilisation de 2000 places les premiers jours, la montée poursuit et atteint désormais plus de 10.600 nuitées hôtelières. Le dispositif se rapidement et va se poursuivre.

Julien Denormandie souligne : « Dans le contexte très difficile que nous trave actuellement, ma priorité est de maintenir l'assistance aux plus vulnérables et sincèrement tous les professionnels et bénévoles engagés dans cette action. Ne mobiliser 20.000 places de plus depuis le début du confinement».

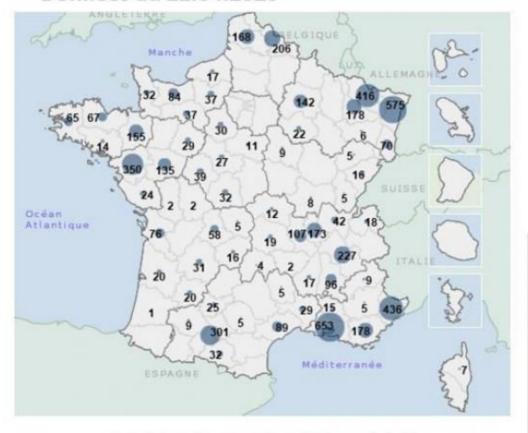


« Dans le contexte très difficile que nous traversons act ma priorité est de maintenir l'assistance aux plus vulnér remercie sincèrement tous les professionnels et bénévo engagés dans cette action. Nous avons ainsi pu mobilise places de plus depuis le début du confinement».

#### Julien Denormandie

# COVID 19 – places supplémentaires en hôtels

Données au 21.04.2020



Nombre de places supplémentaires mabilisées - maille départementale - hors IDF

Focus IDF - Nombre de place

- 10 660 places supplén
- 76 départements mob
- 14 départements avant places : Paris, Seine-Marne, Essone, Seine Hauts-de-Seine, Loire-Abouches-du-Rhône, B Garonne.
- → 7 départements avant : Paris, Seine-Saint-Denis, d'Oise, Bouches-du-Rhône

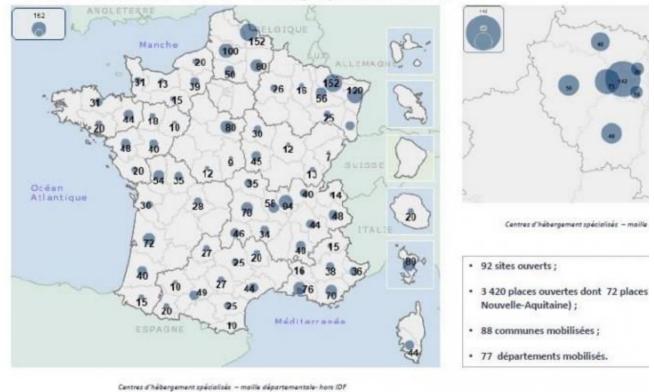
Ouverture de 92 centres d'hébergement spécialisés (CHS) pour accueill sans domicile atteintes du coronavirus mais ne nécessitant pas une ho

#### soit un potentiel de 3.400 places

92 centres d'hébergement spécialisés (« centres de confinement ») sont désort permettant d'accueillir des sans-abri atteints par le covid-19 (mais ne nécessit d'hospitalisation). Ces 92 sites se situent dans 77 départements (dont May Réunion). Au total, plus de 3400 places sont disponibles et se remplisse progressivement.

## COVID 19 - centres d'hébergement spécialisés





# Des « chèques services » financés par l'Etat pour permettre l'accès aux d'alimentation et d'hygiène pour les personnes sans domicile

Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services a été lancé le 1€ ministère chargé de la Ville et du Logement pour permettre aux personnes sa d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène pendant la crise sanitaire. E plus de 15 millions d'euros, ce dispositif vient en complément des actions des locales et des associations, maraudes et distributions alimentaires, qui restent D'un montant de 7€ par jour, ces chèques seront distribués par des association préfectures seront chargées de l'organisation et la coordination du dispositif.

000 bénéficiaires ciblés par la première commande, le dispositif a fait preuve c Une deuxième commande a été lancée le 19 avril. Afin de tenir compte des be dans ces premières semaines, le ministre a décidé de doubler le nombre de chè destination des territoires les plus en tension : l'Ile-de-France et l'Outre-mer. pouvoir venir en aide à plus de 90 000 personnes.

Plus d'informations sur les sites des préfectures : en Ardèche, dans le Bas Bouches-du-Rhône, en Charente-Maritime, dans les Deux-Sèvres, dans le Dc Dordogne, en Essonne, en Gironde, en Haute-Garonne, en Haute-Vienne, en dans le Loiret, en Moselle, dans le Nord, dans le Pas-de-Calais, dans le Puy-de Pyrénées-Atlantiques, dans les Pyrénées-Orientales, en Seine-et-Marne, en Se dans le Vaucluse et en Vendée.

Ces mesures s'ajoutent au report de la trêve hivernale

Le Président de la République a insisté le lundi 16 mars sur le fait que « pour l pour les plus démunis, pour les personnes isolées, nous ferons en sorte, avec l associations, avec aussi les collectivités locales et leurs services, qu'ils puissent protégés, que les services que nous leur devons soient assurés. ».

La première des urgences a été d'anticiper et d'éviter des remises à la rue dans sanitaire actuel. C'est pourquoi, la trêve hivernale a été repoussée de deux mo Le report a été inscrit dans la loi par l'ordonnance du 25 mars 2020.

Concrètement, cela signifie que les 14 000 places exceptionnelles ouvertes cet ouvertes deux mois de plus et qu'il n'y aura pas d'expulsions locatives jusqu'à c

# Ces contenus peuvent vous intéresser



22/04/2020

Fibre optique et réseaux de téléphonie mobile : le Gouvernement s'engage aux côtés des collectivités pour faciliter la reprise des déploiements



Communiqué de presse

22/04/2020

**Nouvelle ordonnance** du 22 avril 2020 concernant les secteurs du BTP et de l'immobilier

